



CONSEIL DE L'EGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES  
RAAD VAN DE GELIJKE KANSEN VOOR MANNEN EN VROUWEN  
RAT FÜR CHANCENGLEICHHEIT ZWISCHEN MÄNNER UND FRAUEN

**AVIS N° 132 DU 9 DECEMBRE 2011 DU BUREAU DU CONSEIL POUR  
L'EGALITE DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES  
SUR LE COUT PUBLIC DE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES**

Ce projet d'Avis du Conseil de l'Égalité des Chances se situe dans le contexte du *Plan d'Action National de Lutte contre la Violence entre Partenaires et d'autres formes de Violences Intrafamiliales (2010-2014)* qui a été approuvé par la Conférence interministérielle «Intégration dans la société» du 23 novembre 2010.

Il se base sur les développements du programme DAPHNE de l'Union européenne qui précise, dans son troisième volet [DAPHNE III (2007-2013)] qu'un des objectifs<sup>1</sup> est d' : « *étudier les phénomènes liés à la violence et son impact sur les victimes et sur la société (coûts sanitaires, sociaux et économiques)* ».

Il rappelle qu'une des séances du séminaire «*Men and violence against women*», organisé à Strasbourg, en Octobre 1999, par le Conseil de l'Europe avait pour thème : «*Male Violence : The Economic Costs. A Methodological Review*»<sup>2</sup>

Il a pris connaissance du rapport présenté en novembre 2006 au Service des Droits des Femmes et de l'Égalité sur la «*Faisabilité d'une étude économique des violences au sein du couple en France*». Ce rapport condensait l'étude réalisée par J.-P. Marissal et Ch. Chevalley (CRESGE, Institut Catholique de Lille)<sup>3</sup> à partir des données de l'année 2004.

Récemment, il a pris contact avec la société civile PSYTEL qui, sous la direction de Marc Nectoux, a réalisé de 2007 à 2009 une «*Estimation sur le coût des violences conjugales en Europe*». Les résultats de cette étude réalisée avec le soutien du programme DAPHNE II, ont été présentés aux membres du Conseil de l'Égalité des Chances, ce mercredi 22 juin. Cette recherche a mis à contribution quatre Etats membres (France, Danemark, Espagne et Hongrie) ; elle a dépouillé et synthétisé les six études nationales disponibles [2 pour la Finlande (1998 et 2001), 2 pour la Suède (1999 et 2004), 1 pour le Royaume-Uni (2001) et 1 pour la France (2004)] ; elle a établi ses estimations pour l'Europe des 25 à partir des données réelles disponibles dans chaque pays ou à partir d'extrapolations lorsque les chiffres réels font défaut.

La recherche PSYTEL procède par niveaux et par étapes : au niveau méso-économique, elle établit des estimations fines à partir des données concrètes des quatre pays partenaires ; au niveau macro-économique elle globalise les

---

<sup>1</sup> l'objectif 7

<sup>2</sup> Document du conseil de l'Europe, publié en 2000 [EG/SEM/VIO(99)21].

<sup>3</sup> Cette recherche est aujourd'hui publiée par La Documentation Française sous le titre : *Evaluation des répercussions économiques des violences conjugales en France* [sous la dir. de Jean-Pierre Marissal et Charly Chevalley], Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, La Documentation Française, 2007.

dépenses en quatre grand agrégats (coûts médicaux directs, coût des activités de justice et de police, coûts sociaux et coûts économiques).

Les auteurs de la recherche, reconnaissant qu'une part importante du coût des VC n'est pas mesurable en termes monétaires, s'attachent aussi mais plus brièvement à répertorier les coûts immatériels qui peuvent être mis à jour dans une approche micro-économique en analysant les trajectoires de vie des victimes de VC et de leurs proches.

Ultérieurement (année 2009-2010), dans le cadre du programme DAPHNE III, les chercheurs de PSYTEL ont établi une «*Estimation de la mortalité liée aux violences conjugales en Europe*» et proposé une estimation du coût annuel de cette mortalité. Dans l'Europe des 27, il y aurait annuellement 3500 décès liés aux VC, soit quelque 9 décès par jour (dont 7 femmes) et cela représenterait un coût de 5,7 milliards d'euros.

Pour pouvoir établir une estimation du coût global des VC pour l'ensemble de l'Europe des 25, les chercheurs de PSYTEL ont donc établi pour chaque pays les extrapolations nécessaires.

Ils arrivent ainsi à établir pour chaque pays des estimations du coût des violences conjugales pour chacun des grands agrégats de coûts : ordre et sécurité, santé, protection sociale, coûts économiques (voir en annexe).

Pour l'ensemble de l'Europe des 25, l'estimation globale du coût des violences conjugales se situe autour de 16 milliards d'euros pour l'année 2006, soit quelque 33 € par tête par an.

### ***Qu'en est-il de la Belgique ?***

Si la Belgique a déjà adopté bon nombre de dispositions juridiques et judiciaires ainsi que des mesures d'aide sociale et d'accueil aux victimes, elle se fait cependant remarquer par ses absences dans le domaine de la recherche fondamentale<sup>4</sup> et de l'élaboration de données chiffrées. Récemment encore (2011) l'*United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women* a passé en revue pour 86 pays les principales données disponibles sur les faits de violence contre les femmes (*Violence against Women Prevalence Data : Surveys by Country*<sup>5</sup>). Aucune trace de la Belgique.

---

<sup>4</sup> aucune présentation au séminaire du Conseil de l'Europe et une délégation de la Belgique qui manifeste l'indifférence des pouvoirs publics.

<sup>5</sup> Il s'agit des violences physiques, sexuelles ou les deux, venant du partenaire intime ou du partenaire et d'autres, d'abus pendant la grossesse, etc...

Pour la recherche PSYTEL, chaque Etat membre a été dûment interrogé par écrit, des rencontres ont été organisées auprès des institutions officielles et des associations concernées par la violence conjugale et susceptibles de disposer de données éclairantes sur les coûts de celle-ci.

Ce travail heuristique force à constater que la Belgique ne dispose ni d'études ou de recherches fondamentales ni de données chiffrées permettant d'établir une évaluation du coût de la VC.

Dans le tableau joint en annexe, on pourra lire, pour la Belgique, le résultat des extrapolations établies par PSYTEL à partir des résultats de la France. La Violence Conjugale coûterait quelque 439 millions d'€ par an, soit près de 42 € par habitant.

Mais ces données ne sont pas réelles ; faute de mieux, elles reposent sur l'hypothèse que chez nous la prévalence des VC est semblable à celle du pays de référence (ici la France).

Cela signifie que notre pays n'a pas la possibilité de mesurer réellement l'efficacité des mesures politiques proposées ni de comparer réellement celles-ci à celles des pays disposant de leurs propres données réelles.

### ***Objectif à poursuivi***

La révélation de l'ampleur du coût de la VC doit permettre de sortir la VC de son confinement dans une alcôve de la politique.

Les personnes qui travailleront à l'élaboration des données et celles qui seront chargées de les diffuser créeront autour d'elles des cercles de convaincus de l'ampleur et de la gravité du problème. Les pouvoirs politiques seront ainsi, eux aussi, amenés à adopter des mesures de prévention dont l'efficacité sera mesurable en termes budgétaires. Les interrogations et interpellations ne viendront pas seulement à partir de la souffrance des victimes et des associations qui en défendent les intérêts mais elles viendront aussi des acteurs de chacune des quatre catégories de postes retenus dans le calcul. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le monde des employeurs se sentira concerné par les pertes de productivité imputables aux VC et collaborera volontiers à des politiques de prévention.

### ***Le but de cet avis***

Le but de cet avis est d'inviter le gouvernement fédéral à coordonner des travaux de socio-économie permettant d'établir, dans le contexte des comparaisons européennes déjà élaborées, une estimation réelle du coût de la

violence conjugale en Belgique et d'en utiliser les résultats comme base d'une politique de prévention.